

673ème séance plénière

FSC Journal No 679, point 3 de l'ordre du jour

**DÉCISION No 1/12
RÉVISION UN DE LA DÉCISION No 13/11 SUR L'ORDRE DU JOUR
ET LES MODALITÉS DE LA VINGT-DEUXIÈME RÉUNION
ANNUELLE D'ÉVALUATION DE L'APPLICATION**

6 et 7 mars 2012

Document de Vienne 1999 :

- (148) *Les États participants tiendront chaque année une réunion pour discuter de l'application présente et à venir des MDCS agréées. La discussion pourra s'étendre aux points suivants :*
- (148.1) – *clarification de questions découlant de ladite application ;*
- (148.2) – *fonctionnement des mesures agréées, y compris l'utilisation d'équipement supplémentaire au cours des inspections et des visites d'évaluation ;*
- (148.3) – *incidence de toutes les informations émanant de l'application de toute mesure agréée sur le processus de renforcement de la confiance et de la sécurité dans le cadre de l'OSCE.*
- (150) *Le Forum pour la coopération en matière de sécurité (FCS) organisera cette réunion. Il examinera, s'il y a lieu, les suggestions qui auront été faites à la Réunion annuelle d'évaluation de l'application (RAEA) pour améliorer l'application des MDCS.*
- (150.4) *Les États participants qui, pour une raison quelconque, n'auront pas échangé d'informations annuelles conformément aux dispositions du présent document et n'auront pas fourni d'explication comme le prévoit le mécanisme d'avertissement et de rappel du FCS, expliqueront au cours de la réunion les raisons pour lesquelles ils ne l'ont pas fait et indiqueront à quelle date ils entendent satisfaire pleinement à cet engagement.*

I. Ordre du jour et calendrier indicatif

Mardi 6 mars 2012

- | | |
|-----------------------|---|
| 10 heures – 11 heures | Séance d'ouverture <ul style="list-style-type: none">– Ouverture de la Réunion par le Président ;– Observations du Président du FCS ;– Présentation d'un rapport de synthèse par le Centre de prévention des conflits (CPC) ;– Présentation d'un rapport du CPC sur la réunion des chefs des centres de vérification tenue le 14 décembre 2011 (FSC.DEC/8/11). |
| 11 h 30 – 13 heures | Séance de travail 1 : Application du Document de Vienne, des décisions pertinentes et de l'échange global d'informations militaires : éclaircissements, évaluation et conclusions <ul style="list-style-type: none">– Document de Vienne :<ul style="list-style-type: none">– Échange annuel d'informations :<ul style="list-style-type: none">i) Informations sur les forces militairesii) Données relatives aux systèmes d'armes et équipements d'importance majeureiii) Informations sur les plans de déploiement des systèmes d'armes et équipements d'importance majeure– Planification de la défense :<ul style="list-style-type: none">i) Échange d'informationsii) Éclaircissements, examen et dialogue– Réduction des risques :<ul style="list-style-type: none">i) Mécanisme de consultation et de coopération concernant des activités militaires inhabituellesii) Coopération relative aux incidents dangereux de nature militaireiii) Organisation volontaire de visites en vue de dissiper des inquiétudes au sujet d'activités militaires |
| 13 heures – 15 heures | Pause-déjeuner |
| 15 heures – 17 heures | Séance de travail 1 (suite) |

Mercredi 7 mars 2012

- 10 heures – 13 heures Séance de travail 2 : Application du Document de Vienne 1999, des décisions pertinentes et de l'échange global d'informations militaires : éclaircissements, évaluation et conclusions
- Document de Vienne :
 - Activités militaires :
 - i) Contacts militaires
 - ii) Notification préalable de certaines activités militaires
 - iii) Observation de certaines activités militaires
 - iv) Calendriers annuels
 - v) Dispositions contraignantes
 - Conformité et vérification :
 - i) Inspection
 - ii) Évaluation
 - iii) Mesures régionales
 - iv) Réseau de communications
 - Échange global d'informations militaires
- 13 heures – 15 heures Pause-déjeuner
- 15 heures – 16 heures Séance de travail 3 : Suggestions pour l'amélioration de l'application des MDCS
- 16 h 30 – 17 h 30 Séance de clôture
- Débat
 - Observations finales
 - Clôture

II. Modalités d'organisation

1. La RAEA durera deux jours et comportera des séances d'ouverture, de clôture et de travail au cours desquelles seront examinés tous les sujets figurant à l'ordre du jour I). Le calendrier indicatif donne des informations plus détaillées à ce sujet.
2. La réunion d'organisation à l'intention des présidents de séance, des coordonnateurs, des rapporteurs et du CPC se tiendra le lundi 5 mars 2012 à 15 heures. L'horaire de travail de la RAEA sera le suivant : le premier jour, 10 heures – 13 heures et 15 heures – 17 heures, et, le second, 10 heures – 13 heures et 15 heures – 17 h 30.
3. L'interprétation sera assurée dans les langues officielles de l'OSCE à toutes les séances de la RAEA.
4. Les États participants assureront la présidence des séances à tour de rôle selon l'ordre alphabétique français, en commençant par l'État qui assurait la présidence de la séance

plénière de clôture de la RAEA de 2011, à savoir l'Espagne. La présidence de la séance d'ouverture et des séances de travail sera assurée par l'Estonie. La séance de clôture sera présidée par la Finlande.

5. Lors des séances de travail, les débats seront axés sur les problèmes et les solutions, et il n'y aura pas de déclarations officielles. Les éventuelles déclarations nationales pour la séance d'ouverture devront être faites uniquement par écrit et distribuées à l'avance. Les séances de travail sont censées constituer des réunions très informelles d'experts nationaux, dont l'objectif sera de répondre aux questions, d'échanger des informations et de permettre un débat constructif entre les États participants. Les délégations sont vivement encouragées à présenter des explications détaillées et des exemples concrets concernant leur propre expérience en matière d'application. Elles sont invitées à présenter des contributions par écrit avant la Réunion, tant sur des points de l'ordre du jour que sur des questions connexes aux fins de leur examen éventuel. Toutes les délégations sont vivement encouragées à envoyer des experts nationaux pour participer à la RAEA.

6. Pour servir de base au travail préparatoire des délégations et des coordonnateurs, le CPC distribuera le 17 février 2012 au plus tard :

- le résumé annuel révisé des informations échangées sur les MDSCS et le résumé des suggestions faites à la RAEA de 2011 ;
- un rapport de synthèse sur les tendances récentes dans l'application du Document de Vienne 1999 et d'autres mesures ;
- un rapport de synthèse sur la réunion des chefs des centres de vérification tenue le 14 décembre 2011.

7. Un coordonnateur et un rapporteur seront désignés pour toutes les séances de travail. La tâche des coordonnateurs consistera à faciliter les débats, les rapporteurs ayant pour tâche immédiate de présenter un bref rapport de synthèse par écrit à l'intention du Président de la séance de clôture.

8. Les coordonnateurs distribueront une liste de sujets et de questions en vue de faciliter les débats lors de leurs séances de travail. Pour cela, ils seront aidés par le CPC. Ils veilleront à ce que tous les domaines pertinents soient abordés. Les coordonnateurs sont également encouragés à faire porter les débats sur les suggestions susceptibles de bénéficier du soutien des délégations.

9. Les délégations dont des membres sont disposés à assumer le rôle de coordonnateur et/ou de rapporteur pour les séances de travail devraient indiquer dès que possible et, au plus tard, le 17 février 2012, le nom de ces personnes au Président du FCS. Le nom des coordonnateurs et rapporteurs de chaque séance de travail sera communiqué à toutes les délégations le 21 février 2012 au plus tard.

10. Lors de la première séance plénière du FCS qui suivra la RAEA, le Président de la séance de clôture fera rapport au FCS sur la RAEA et présentera le rapport du Président ainsi que ceux des rapporteurs des séances de travail. Les rapporteurs sont encouragés à transmettre leurs rapports aux États participants qui ont contribué à la séance de travail correspondante. Dans un délai d'un mois après la RAEA, le CPC distribuera un rapport écrit sur les suggestions faites au cours de la Réunion en vue d'améliorer l'application des MDSCS.

11. Afin que les débats au sein du FCS soient aussi productifs que possible lors de l'examen, selon qu'il y a lieu, par les États participants des suggestions faites au cours de la Réunion en vue d'améliorer l'application des MDCS, il est recommandé que les délégations soumettent leurs suggestions ou leurs sujets d'intérêt sous la forme de documents de réflexion. Les débats sur les documents initiaux pourraient donner lieu à des travaux complémentaires au sein du FCS.

12. L'ordre du jour et les dates de la RAEA de 2013 seront arrêtés par une décision du FCS avant la fin de 2012.

13. Les partenaires pour la coopération et l'Assemblée parlementaire de l'OSCE sont invités à assister à toutes les séances de la RAEA de 2012.